

SUBVENTION MOBILI-PASS®

▶ Aide à la mobilité professionnelle

Subvention cumulable avec les autres services du 1 % logement

Antenne d'Abbeville

42 Place de la
Libération
80100 Abbeville
Tél. 03 22 28 56 24

Antenne du Vimeu

53 Rue Salengro
80390 Fressenneville
Tél. 03 22 60 24 60

Le CiL-Somme
*avec le 1 % logement,
c'est aussi :*

Loca-Pass®

PASS-GRL®

▶ Mobili-Pass®

Service CiL-Pass
Assistance®

Service Locatif

Service Credicil

Prêt Accession

Prêt PASS-ENERGIE®

Prêt Bailleur Privé

Espace Info Energie

▶ QUI ?

- Tout **salarié** d'une entreprise assujettie au 1% logement **en situation de mobilité professionnelle** (embauche ou mutation).

▶ QUOI ?

- C'est une subvention accordée sur justificatifs des dépenses : soit jusqu'à **1600 €** à l'initiative du seul salarié ou **3200 € maximum** avec l'accord écrit du nouvel employeur,
- Sont pris en compte : les frais d'agence ou de notaire, les doubles charges de logement, etc. liés au changement de domicile (sauf le déménagement).

▶ COMMENT ?

- La demande doit être faite au plus tard dans les 6 mois suivant l'embauche ou la mutation effective,
- L'éloignement entre l'ancienne et la nouvelle résidence doit être **supérieur à 70 kilomètres**.

Pour plus d'informations, contactez nous :

CiL-Somme 1% LOGEMENT

32 Rue de Noyon
BP 10207
80002 AMIENS CEDEX 1
Tél. 03 22 82 22 82
Fax 03 22 82 22 86



www.cil-somme.com

contact@cil-somme.com